

LA

RÉUNION DE LA FRANCHE-COMTÉ

A LA FRANCE ¹

Par sa situation géographique, comme par la race et la langue de ses habitants, la Franche-Comté appartient à la France. S'élevant à une assez grande hauteur du côté de la Suisse et de l'Alsace, dont la séparent des pentes rapides, elle s'abaisse peu à peu du côté de la France, en formant avec les Vosges des ondulations, et avec le Jura une suite de plateaux qui aboutissent à la plaine de la Saône. On pourrait comparer l'ensemble du pays à un fragment d'amphithéâtre tourné vers l'ouest. Les montagnes en constitueraient les gradins; la plaine en formerait l'arène; la trouée de Belfort, entre les Vosges et le Jura, en serait l'entrée. C'est, en effet, par ce passage que sont venus tous les lutteurs, toutes les invasions.

Mais, bien que la Franche-Comté dépende naturellement de la France, elle en a été politiquement plusieurs fois séparée. Elle suivit d'abord les destinées de la Grande Séquanaise, sous les Romains, et celles de la Bourgogne, lors des invasions barbares. Après avoir appartenu au royaume des Burgondes et aux divers États qui le remplacèrent, la Bourgogne se divisa en deux : le duché de

¹ *Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France*, par L. de Piépape, officier du service d'état-major. Paris, Champion. Besançon, Marion, Morel et Cie. 2 vol. in-8.